

L'Emploi d'Avenir, un nouveau soutien dans vos recrutements.

L'Emploi d'Avenir est un nouveau contrat aidé destiné notamment aux entreprises qui souhaitent recruter des jeunes de 16 à 25 ans.

Il peut être mis en place dans le cadre d'un CDI ou d'un CDD de 1, 2 ou 3 ans, à temps plein ou à temps partiel.

Ce contrat peut vous permettre de recruter un jeune peu qualifié, de le former à vos outils et vos méthodes de travail, afin de le professionnaliser.

L'Emploi d'Avenir ouvre droit à une prise en charge de 35 % de l'Etat, ce qui pour un salarié au SMIC et à temps plein représente une économie d'environ 6 000 € par an.

Enfin, votre OPCA peut vous aider à mettre en place et financer une formation adaptée à vos besoins et à ceux du jeune recruté.

Pour toute précision complémentaire, renseignez-vous auprès de la Mission Locale du Choletais : Anthony GOISLARD est à votre disposition pour répondre à vos questions au 02 41 49 81 00 ou par messagerie : a.goislard@mlducholetais.org

Le Président de la Mission Locale du Choletais

Jean-Paul OLIVARES

